



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France**

Vous envisagez des **travaux de construction ou d'aménagement sur les communes membres de la communauté de commune des Vallées du Clain** et votre projet est situé dans un espace protégé (en abords de monuments historiques, dans un site inscrit ou classé, ou en site patrimonial remarquable).

En conséquence, la demande d'autorisation que vous devrez déposer auprès de la Mairie sera soumise à **l'avis de l'Architecte des bâtiments de France**.

Afin de solliciter des conseils et de connaître les éventuelles prescriptions correspondant à votre projet, vous pourrez la rencontrer, sur rendez-vous, lors de sa prochaine permanence :

**Jeudi 29 Janvier 2026 (de 14h30 à 16h15) au siège de la communauté de commune à la VILLEDIEU DU CLAIN**

**Mardi 24 Février 2026 (de 9h30 à 12h00) au siège de la communauté de commune à la VILLEDIEU DU CLAIN**

**Mardi 24 Mars 2026 (de 9h30 à 12h00) au siège de la communauté de commune à la VILLEDIEU DU CLAIN**

**Pour fixer un rendez-vous :**

**Prendre contact avec la Communauté de communes  
Vallées du Clain  
Tel : 05.49.89.02.89 ou bien par messagerie :  
[accueil@valleesduclain.fr](mailto:accueil@valleesduclain.fr)**

**Ou prendre contact avec les bâtiments de France (UDAP)  
tél : 05.49.55.63.27 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00)  
ou bien par messagerie : [udap.vienne@culture.gouv.fr](mailto:udap.vienne@culture.gouv.fr)**